

**PROCES VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT  
D'AZAY-SUR-CHER - VERETZ**



**Séance du 28 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf,  
le 28 mars à dix-sept heures,  
le comité syndical légalement convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances,  
en mairie d'Azay-sur-Cher, sous la présidence de M. Janick ALARY, Président.

Membres présents : Mmes Danièle GUILLAUME, Gisèle BENOIT et Ms. Janick ALARY, Claude ABLITZER, Jean-Marc HEMME et Bruno VINCENT à compter du point 7. formant la majorité des membres en exercice.

Membre titulaire absent excusé : M. Bruno VINCENT pour les points 1 à 6 inclus.

Suppléants présents sans participation au vote : M. Jean-Pierre BODIER, M. Olivier ARCHAMBAULT et M. Johnny GAUTRON

Suppléants excusés : Mme Christine SACRISTAIN et M. Thierry POUILLOUX

A été élue secrétaire de séance Mme Gisèle BENOIT



**1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 février 2019**

Le procès verbal du comité syndical ayant été joint à la présente convocation, Monsieur le Président en donne une lecture.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 15 février 2018 tel qu'il est transcrit.

**2. Information sur la Délégation de pouvoir au Président par le comité syndical - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales**

Les membres du comité sont informés qu'il n'a pas été pris de nouvelles décisions depuis le dernier comité syndical.

**3. Adoption du compte de gestion 2018 - budget principal**

Il est proposé au comité syndical d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2018, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services personnalisés eau potable et assainissement,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2018,**

**DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.**

#### **4. Adoption du compte de gestion 2018 – budget de l'eau**

Il est proposé au comité syndical d'approuver le compte de gestion 2018 du budget eau établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre, aussi bien en recettes qu'en dépenses,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget eau pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :**

ANNEE 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement : exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	22 010,71		-186 617,32	-164 606,61
Fonctionnement	960 630,56		66 824,68	1 027 455,24
<b>TOTAL</b>	<b>982 641,27</b>		<b>-119 792,64</b>	<b>862 848,63</b>

**DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion**

#### **5. Adoption du compte de gestion 2018 – budget de l'assainissement**

Il est proposé au comité syndical d'approuver le compte de gestion 2018 du budget assainissement établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre, aussi bien en recettes qu'en dépenses,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget assainissement pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :**

ANNEE 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement : exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	181 164,32		-167 372,73	13 791,59
Fonctionnement	580 066,25		83 070,01	663 136,26
<b>TOTAL</b>	<b>761 230,57</b>		<b>-84 302,72</b>	<b>676 927,85</b>

**DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion**

#### **6. Adoption du compte administratif 2018 - budget principal**

Sous la présidence de Mme la Vice-Présidente, Danièle Guillaume, hors de la présence du Président du SIAEPA, le comité syndical examine le compte administratif 2018 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2018, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services personnalisés eau potable et assainissement, Considérant que Mme Danièle Guillaume, Vice-Présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal,

Considérant que M. Janick Alary, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Danièle Guillaume pour le vote du compte administratif du budget principal,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

#### **7. Adoption du compte administratif 2018- budget de l'eau**

Sous la présidence de Mme la Vice-Présidente, Danièle Guillaume, hors de la présence du Président du SIAEPA, le comité syndical examine le compte administratif 2018 du budget eau. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant que Mme Danièle Guillaume, Vice-Présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget eau,

Considérant que M. Janick Alary, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Danièle Guillaume pour le vote du compte administratif du budget eau,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2018 qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2018	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'exploitation	1 062 538,81	110 716,88	66 824,68
Recettes d'exploitation	1 062 538,81	177 541,56	
Dépenses d'investissement	1 392 332,54	278 776,58	-186 617,32
Recettes d'investissement	1 392 332,54	92 159,26	

**Les restes à réaliser sont les suivants :**

Dépenses d'investissement : 194 759,36 €

Recettes d'investissement : 237 300,49 €

#### **8. Adoption du compte administratif 2018- budget de l'assainissement**

Sous la présidence de Mme la Vice-Présidente, Danièle Guillaume, hors de la présence du Président du SIAEPA, le comité syndical examine le compte administratif 2018 du budget assainissement. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant que Mme Danièle Guillaume, Vice-Présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget assainissement,

Considérant que M. Janick Alary, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Danièle Guillaume pour le vote du compte administratif du budget assainissement,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2018 qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2018	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'exploitation	831 070,25	181 772,93	83 070,01
Recettes	831 070,25	264 842,94	

d'exploitation			
Dépenses d'investissement	1 269 900,56	360 506,92	-167 372,73
Recettes d'investissement	1 269 900,56	193 134,19	

**Les restes à réaliser sont les suivants :**

Dépenses : 175 919,68 €

Recettes : 106 791,64 €

**9. Affectation du résultat 2018 du budget principal**

A la lecture du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget principal,

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2018, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services personnalisés eau potable et assainissement,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, **PREND ACTE** de l'absence de résultat 2018 à affecter sur le budget principal.

**10. Affectation du résultat 2018 du budget de l'eau**

A la lecture du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**AFFECTE** les résultats de clôture 2018 du budget eau comme suit :

**Section d'exploitation : excédent de 1 027 455,24 € dont :**

122 065,48 € affectés à la couverture du besoin de financement : compte R1068

905 389,76 € repris au compte R002 de la section de fonctionnement « report en exploitation »

**Section d'investissement : déficit de 164 606,61 €**

Repris en dépenses au compte D001 de la section d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

**11. Affectation du résultat 2018 du budget de l'assainissement**

A la lecture du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget assainissement,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**AFFECTE** les résultats de clôture 2018 du budget assainissement comme suit :

**Section d'exploitation : excédent de 663 136,26 € dont,**

55 336,45 € affectés à la couverture du besoin de financement au compte R 1068

607 799,81 € repris au compte R002 de la section de fonctionnement « report en exploitation »

**Section d'investissement : excédent de 13 791,59 €**

Capitalisé au compte R001 de la section d'investissement « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté »

## 12. Vote du budget primitif 2019 - budget principal

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2019, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services personnalisés eau potable et assainissement, le budget principal 2019 s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 0 €	Recettes de fonctionnement : 0 €
Dépenses d'investissement : 0 €	Recettes d'investissement : 0 €

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le budget principal 2019 selon la présentation supra.

## 13. Vote du budget primitif 2019 - budget de l'eau

Le comité syndical,  
 Délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2019 dressé par M. Janick ALARY, Président,  
 Considérant le débat d'orientation budgétaire tenu le 13 février 2019,  
 Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'eau potable,  
 Après que toutes les explications aient été données,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

1 - de lui donner acte de la présentation faite du budget primitif 2019 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser			194 759,36	237 300,49
Résultats reportés		905 389,76	164 606,61	
Crédits votés dont <i>R.1068 affectation</i>	1 005 737,02	100 347,26	1 085 332,10	1 207 397,58
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 005 737,02</b>	<b>1 005 737,02</b>	<b>1 444 698,07</b>	<b>1 444 698,07</b>

2 - de voter et d'arrêter les propositions budgétaires 2019 du Service de l'Eau potable telles que résumées ci-dessus.

**14. Vote du budget primitif 2019 – budget de l'assainissement**

Le Comité syndical,  
 Délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2019 dressé par M. Janick ALARY, Président,  
 Considérant le débat d'orientation budgétaire tenu le 13 février 2019,  
 Après s'être fait présenter le budget primitif du Service de l'assainissement,  
 Après que toutes les explications aient été données,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

1 - de lui donner acte de la présentation faite du budget primitif 2019 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser			175 919,68	106 791,64
Résultats reportés		607 799,81		13 791,59
Crédits votés dont <i>R.1068 affectation</i>	803 414,81	195 615,00	1 008 508,90	1 063 845,35
<b>Totaux cumulés</b>	<b>803 414,81</b>	<b>803 414,81</b>	<b>1 184 428,58</b>	<b>1 184 428,58</b>

2 - de voter et d'arrêter les propositions budgétaires 2019 du Service de l'assainissement telles que résumées ci-dessus.

**15. Demande de subvention à l'Agence de l'eau – réalisation du schéma directeur de l'eau potable**

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que, lors du débat d'orientations budgétaires eau potable 2019, le Comité a retenu la nécessité de disposer de données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable du SIAEPA et ce afin d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien.

Pour cela, il est proposé de réaliser une étude diagnostic du réseau d'eau potable et ensemble des équipements de ce service et l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cette étude est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** la réalisation de l'étude du schéma directeur d'eau potable du SIAEPA d'Azay-Véretz ;  
**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette étude ;

**AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

**16. Informations générales et diverses****16.1 Etude VEOLIA-SDIS sur la défense incendie des secteurs aux PI < à 30 m<sup>3</sup>/h :**

Une première réunion de travail s'est tenue avec l'Adjudant chef QUEVAL du SDIS le

5 mars 2019. Une seconde réunion est programmée le 2 avril 2019 afin d'aborder la possibilité de conventionnement de réserves d'eau privées.

### **16.2 Travaux de raccordement du forage F4 et travaux de mise en sécurité du forage (arrêté de DUP préfectoral du 28 janvier 2019) :**

Le planning du projet est en train d'être fixé avec SAFEGE et VEOLIA.

- **Étape 1 - mars 2019** : finalisation du montage du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau (attention : nouveaux critères à remplir pour bénéficier d'une aide. Le SIAEPA tente la demande de financement mais sans garantie d'obtention. Taux d'aide espéré : 30%) – En raison du nouveau système de priorité, notre dossier ne devrait être examiné qu'en fin d'année. Le SIAEPA doit être en mesure de financer les travaux sur ses fonds propres même s'il n'obtient pas de subvention.

- **Étape 2 - avril 2019** : lancement de la consultation (marché de travaux MAPA – mise en concurrence d'au moins 3 entreprises)

- **Étape 3 - mai 2019** : choix de l'entreprise retenue pour les travaux et préparation du chantier

- **Étape 4 - juin 2019** : réalisation des travaux

Le calendrier permet d'être opérationnel pour une desserte d'eau dans de bonnes conditions durant la période estivale.

### **16.3 Autres travaux relatifs à la régénération du forage F3 (Turonien) et à la réhabilitation du forage F1 (Cénomaniens).**

Ces travaux ne sont pas susceptibles d'être subventionnés. Afin de pouvoir les mener à bien, il convient d'avoir achevé au préalable le raccordement du forage F4 et de se positionner sur la période automnale, quand les besoins en eau auront diminué (travaux nécessitant une interruption de ces forages). Ces derniers seront réalisés à l'automne 2019.

### **16.4 Schéma directeur de l'eau potable**

Le cahier des charges va être monté dans les prochains mois pour lancer la consultation. En parallèle, une demande de subvention doit également être présentée auprès de l'Agence de l'eau (taux de prise en charge : 70%).

A l'instar de l'assainissement, la mission comprendra un relevé géoréférencé de l'ensemble des équipements du SIAEPA. Par ailleurs, l'étude sur l'adaptation de la capacité de traitement de l'usine de déferrisation sera intégrée à la mission du bureau d'études.

### **16.5 Demande de report du transfert de la compétence Eau à la CCTEV au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), modifiant les articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, ont organisé le transfert obligatoire, au 1er janvier 2020, des compétences communales « eau » et « assainissement » aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) qui ne l'exerçaient pas déjà. Il s'agit principalement des communautés de communes et d'agglomération.

Cette loi a pour conséquence, s'agissant du SIAEPA, d'entraîner le retrait automatique du syndicat pour les compétences eau et assainissement et sa dissolution en transférant ces compétences à la Communauté de communes Touraine-Est Vallées.

Cette application étant susceptible d'entraîner de grandes difficultés au niveau des territoires, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, est venue assouplir les dispositions susmentionnées



en prévoyant dans son article 1, un mécanisme de report possible selon les termes suivants : « Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. [...] » .

Considérant l'intérêt pour les communes d'Azay-sur-Cher et Véretz de délibérer pour solliciter le report du transfert de compétence au 1er janvier 2026, les conseils municipaux des deux communes (CM du 18 mars 2019 pour Azay-sur-Cher et CM du 29 mars 2019 pour Véretz) ont décidé de

- S'OPPOSER au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020 à la Communauté de communes de Touraine-Est Vallées ;
- DEMANDER le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026.

▲▲▲▲▲▲▲▲



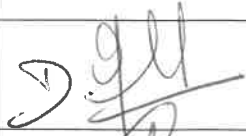

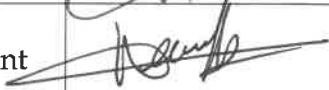

Azay-sur-Cher, le 18 juin 2019

La secrétaire de séance



Gisèle BENOIT

Ont signé les Membres présents :

Nom - Prénom	Fonction	Présence	Signature	Observation
ALARY Janick	Titulaire	présent		
ABLITZER Claude	Titulaire	présent		
VINCENT Bruno	Titulaire	présent		
GUILLAUME Danièle	Titulaire	présente		
BENOIT Gisèle	Titulaire	présente		
HEMME Jean-Marc	Titulaire	présent		
GAUTRON Johnny	Suppléant	présent		
SACRISTAIN Christine	Suppléante	Absente excusée		
POUILLOUX Thierry	Suppléant	Absent excusé		
BODIER Jean-Pierre	Suppléant	présent		
ARCHAMBAULT Olivier	Suppléant	présent		
	<b>Participaient également à la séance :</b>			
Stella LALANDE	DGS			